

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 6-7

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les citoyennes nouvelles sont arrivées

Lors de la Landsgemeinde du 30 avril dernier, les femmes d'Appenzell Rhodes-Extérieures ont enfin obtenu les droits civiques. Anne-Marie Ley y était.

Dimanche 30 avril à Hundwil, au cours de la Landsgemeinde, plusieurs milliers d'hommes ont approuvé à main levée la proposition de leur gouvernement, ratifiée le 13 février par une nette majorité de leur parlement, de procéder à cette révision constitutionnelle. Ils ont également manifesté leur accord avec une seconde proposition gouvernementale de réfléchir s'il y a lieu de supprimer la Landsgemeinde. Une question qui devrait être tranchée au plus tard d'ici 1993, par les hommes et par les femmes.

La Landsgemeinde d'Appenzell Rhodes-Extérieures, introduite au XVe siècle, se déroule selon un rituel immuable. Ceux qui y participent ont pour tradition de s'y rendre à pied, l'épée ou la baïonnette à la main en guise de symbole de leur « dignité de citoyen apte à porter les armes ». Convoquée les années paires à Trogen et les années impaires à Hundwil, la Landsgemeinde a pour fonction de réélire, une fois l'an le dernier dimanche d'avril, les sept membres du gouvernement, les neuf juges du Tribunal cantonal et l'huissier, de même que de ratifier les décisions du Parlement, lois, arrêtés et ouvertures de crédit. Ouverte par le chant de la Landsgemeinde, composé du reste par une femme, l'assemblée est menée de main de maître par le Landammann, le président du gouvernement, l'homme qui tient le canton par son engagement et son prestige. C'est à lui qu'échoit la redoutable responsabilité, après avoir consulté ses collègues, de procéder à l'estimation des « oui » et des « non ». Les participants à la Landsgemeinde témoignent ensuite par la prestation du serment qu'ils se rallient aux décisions de la majorité. Même si, parfois, le cœur n'y est pas.

Vingt ans d'attente

Il a fallu près de vingt ans et pas moins de six consultations des hommes de la Landsgemeinde pour aboutir à l'égalité politique des femmes dans le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Fait d'autant plus paradoxal que les femmes de ce demi-canton ont déjà obtenu au début de ce siècle le droit de vote dans le domaine de l'école et

de la prévoyance sociale. Et qu'elles ont reçu le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal en 1972. Depuis lors, nombre d'entre elles se sont engagées activement dans la vie politique de leur commune.

Pour la dernière consultation de l'électorat mâle — celle qui a eu lieu le 30 avril — le terrain a été minutieusement préparé par une campagne d'information dans tous les foyers d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Une commission a été jusqu'à étudier dans les moindres détails les conséquences de la participation des femmes à la Landsgemeinde. Il y a suffisamment de place pour elles à Hundwil comme à Trogen. Quant au contrôle de la qualité de citoyen, il suffira de présenter à l'entrée du Ring (aire où se tient l'assemblée) sa carte d'électrice ou d'électeur.

Les paroles fatidiques

Il n'empêche que la campagne qui a précédé ces votes historiques a été acharnée. Les partisans du suffrage féminin ont pris leur bâton de pèlerin pour visiter jusqu'au moindre hameau, réponse prête à chaque argument asséné par les adversaires. Ceux-ci, y compris des femmes, ont lancé une virulente campagne par annonces, en invoquant nombre d'arguments totalement dépassés depuis que l'égalité entre hommes et femmes est reconnue par la Constitution fédérale le 14 juin 1981.

La Landsgemeinde du 30 avril a attiré beaucoup plus de monde que de coutume. Et lors de la consultation décisive : forêt de



mains levées pour le « oui », autre forêt de mains levées pour le « non », les secondes d'attente ont été presque intolérables, jusqu'à ce que le Landammann prononce les paroles fatidiques : « Vous avez accepté de donner le droit de vote aux femmes appenzelloises. » Joie réelle mais digne dans les rangs des spectateurs, tandis que se posait la seconde question, relative à l'avenir de la Landsgemeinde.

La discussion est ouverte. Et la décision devrait être prise au plus tard en 1993. Les adversaires de la Landsgemeinde font valoir qu'elle n'est pas démocratique, parce que le secret du vote n'existe pas, que le vote à main levée provoque souvent des ambiguïtés, que nombre de personnes ne peuvent y assister vu leur âge, leur état de santé ou leurs obligations familiales et qu'enfin le Landammann exerce une influence prépondérante sur le libre arbitre des citoyens. S'y ajoute qu'Appenzell Rhodes-Extérieures est le canton à Landsgemeinde le plus peuplé, avec près de 50 000 habitants.

Dernier bastion entièrement masculin à conquérir par les femmes : celui d'Appenzell Rhodes-Intérieures où la dernière consultation a eu lieu en 1982. Le Landammann alors en exercice s'était exclamé que la question ne serait pas reposée avant dix ans. Mais il suffit qu'une poignée de citoyens lancent une initiative pour que la question soit à nouveau débattue, probablement d'ici deux ans. Anne-Marie Ley

FEMMES

ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

J'ai eu ce journal : par une connaissance Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

Fr. 45.-

SFA

Recrutement en baisse

Au terme de ses 100 premiers jours d'activité, la nouvelle brigadière chef du Service féminin de l'armée a fait le point au cours d'une conférence de presse. Elle n'est pas pessimiste, bien que le recrutement ait baissé : 644 volontaires en 1981, contre 171 en 1988. Le contingent aux ordres de la colonelle Pollak est cependant de 3241, soit 1660 en service actif et 581 en réserve (en 1970 : 1850 et 1130). L'accent est mis sur la formation, qui doit répondre aux exigences actuelles. Sans compter que les femmes ont aujourd'hui la possibilité de « faire du galon », et même, si elles sont diacre ou pasteur, d'être nommées aumônier..

Libre passage

L'initiative fait un tabac

L'initiative lancée par la conseillère nationale Monika Weber et par la Société suisse des employés de commerce en faveur du libre passage d'une caisse de pension à une autre, a connu un exceptionnel succès, puisqu'en trois mois plus de 100 000 signatures ont été récoltées. Ce succès s'explique par le fait que la réglementation actuelle pénalise les jeunes, qui doivent travailler trente ans dans la même entreprise pour bénéficier de l'entier de la part patronale à leur prévoyance professionnelle, et les gens plus âgés : ceux-ci sont déjà pénalisés lorsqu'ils cherchent un nouvel emploi et de plus ils sont contraints d'acheter la part du 2e pilier correspondant aux années restant jusqu'à la retraite. C'est paradoxal en un temps qui est sous le signe de la mobilité professionnelle.

ASF

Une assemblée sereine

(ib) — Pour revenir au pays natal de sa présidente, Mme Huguette de Haller-Bernheim, l'Alliance des sociétés féminines suisses a joué la décentralisation. Elle tenait son assemblée des déléguées à La Chaux-de-Fonds les 26 et 27 mai dernier. Plus de 80 personnes ont

répondu à l'appel pour une assemblée de routine, la réélection complète du comité n'intervenant que dans deux ans. Toutefois, pour remplacer les membres sortantes arrivées à l'échéance de leur mandat, cinq postes au comité ont été repourvus dont une représentante des Dames de Morges.

Deux nouvelles sociétés ont encore été admises. Cette réunion fut l'occasion de féliciter les Appenzelloises pour leur récent droit de vote et de prendre note des revendications des jardinières d'enfants du Haut-Valais pour une égalité de salaire, entre autres sujets débattus.

Les autorités cantonales et communales ont participé à cette assemblée qui a été agrémentée de balades touristiques et d'une visite de musée.

Zurich

Les problèmes des hommes

On a créé en ville de Zurich un bureau d'information chargé d'aider les hommes qui ont des problèmes relatifs par exemple à un divorce ou à leurs impulsions violentes, d'une façon générale à l'image et au rôle de l'homme dans un monde dont les valeurs sont en rapide transformation. Le bureau offre des conseils par téléphone, des rencontres de groupe, etc. L'idée est née d'un travail de recherche de deux étudiants de l'Ecole d'études sociales de Zurich. Il s'agit d'une œuvre privée, avec comme responsables entre autres un psychologue.

Technologie génétique

Directives nécessaires

La commission du Conseil national qui s'occupe de technologie génétique sous la présidence de M. Vital Darbellay, a décidé à l'unanimité d'appuyer l'initiative parlementaire du canton de Saint-Gall qui demande d'urgence l'élaboration de directives sur l'emploi des technologies génétiques en médecine, dans l'agriculture et dans l'industrie. En revanche, la commission s'est opposée par 11 voix contre 4 et 1 abstention à l'initiative individuelle de la conseillère Anita Fetz (Poch) qui demandait un moratoire global de dix ans en matière de technologie généti-

que. La commission a encore appuyé un postulat qui encourage le Conseil fédéral à soutenir les recherches sur les risques et les effets des nouvelles technologies pour l'environnement, les places de travail, etc.

Un autre postulat, accepté par 8 voix contre 4, demande la nomination d'une commission paritaire chargée d'étudier les questions de recherches et d'application dans le domaine de la génétique.

Salaires

Les voies de l'égalité sont infinies

L'Union syndicale suisse a écrit au conseiller fédéral Koller, chef du Département de justice et police, pour attirer son attention sur l'urgence de prendre les mesures législatives nécessaires pour la réalisation de l'égalité des salaires : droit des syndicats et des organisations féminines de porter plainte devant les tribunaux, renversement du fardeau de la preuve, interdiction de tout licenciement pendant la procédure et pen-

dant une période équitable après l'achèvement de celle-ci.

Autre son de cloche à l'Union démocratique du centre. Dans sa réponse à la consultation du Conseil fédéral sur les mesures destinées à réaliser l'égalité des droits entre hommes et femmes, l'UDC a réaffirmé sa position en faveur de l'égalité. Elle souhaite toutefois que la réalisation n'entraîne qu'un minimum d'interventions de l'Etat. Ainsi, pour les salaires, l'égalité devrait être obtenue par des ententes entre partenaires sociaux. L'UDC recommande qu'on ne néglige pas les femmes qui n'ont pas un revenu fixe, comme les paysannes.

JE FAIS LES ENFANTS...
LE TÊNAGE...
LA VAISSELLE...
LA LESSIVE...
8 HEURES D'USINE...
ET JE GAGNE MOINS QUE TOI!



QUAND EST-CE QU'ON MANGE?!

Dessin tiré de la brochure «Genevois, si vous saviez...» du Parti socialiste genevois, 1989.

En bref

● **Berne** : le Législatif cantonal a refusé par 92 voix contre 65 d'abaisser à 62 ans l'âge de la retraite pour ses fonctionnaires. Il l'a fixé à 63 ans pour hommes et femmes, après 38 années de participation à la caisse de pension.

● **Appenzell RI** : les choses bougent déjà. L'Exécutif cantonal a commencé des consultations, et il n'est pas impossible que la question du droit de vote pour les femmes soit posée à la prochaine Landsgemeinde.

● **Lucerne** s'est donné un **Bureau pour les questions féminines**, en vue de faire respecter l'égalité des sexes.

● Le Législatif de **Zurich** ville a décidé, par 54 voix contre 34, de recommander l'acceptation en votation populaire d'une initiative d'une députée

des Organisations progressistes demandant la création d'un **Bureau municipal de l'égalité**.

Harcèlement sexuel (suite)

Le procès en appel dans l'affaire de harcèlement sexuel Gay-Frères s'est ouvert le 23 mai dernier à Genève. Le tribunal des prud'hommes a commencé à réexaminer les faits et à entendre de nouveaux témoins. La liste des personnes citées à la barre pour la première ou la deuxième fois s'avérant longue, plusieurs audiences devront encore être prévues; la prochaine aura probablement lieu à fin août.

ADF

Organisation renouvelée

(ap) — L'assemblée des déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme a eu lieu les 19 et 20 mai à Montreux.

La soirée de vendredi était consacrée à une table ronde sur « les inégalités de salaires » et à une commémoration des 80 ans de l'association.

L'assemblée statutaire du lendemain, après l'approbation des rapports habituels, porta principalement sur une discussion des structures de l'association et du fonctionnement du comité central : un comité de 13 membres fut élu (8 anciennes et 5 nouvelles) et, parmi ces 13 personnes, furent choisies 2 présidentes (pour la Suisse romande : Simone Chappuis-Bischof de Lausanne et pour la Suisse alémanique Ursula Nakamura-Stoecklin de Bâle) ainsi que deux vice-présidentes (respectivement Gilberte Muller de Genève et Annelise Truninger de Bilten, Glaris).

Les inégalités de salaires

Participaient au débat : Michel Barde des Groupements patronaux de Genève, Claudia Kaufmann du Bureau fédéral de l'égalité, Isabelle Mahrer, ancienne membre du comité central de l'ADF, Alice Moneida de l'Association suisse des employés de commerce et Marie-Thérèse Sautebin, syndicaliste.

La discussion tourna bien entendu autour du rapport du Conseil fédéral sur la discrimination salariale qui frappe les femmes (cf FS fév. 89), rapport qui restera actuel encore longtemps : dix ans, pense Claudia Kaufmann, tandis que Michel Barde estime que l'on peut carrément parler de vingt-cinq ans ! Autrement dit, les inégalités ne sont pas près de disparaître car le problème n'est pas simple. En revanche, en ce moment le marché de l'emploi est favorable aux femmes, à condition qu'elles aient une bonne formation.

L'anniversaire : 1909-1989

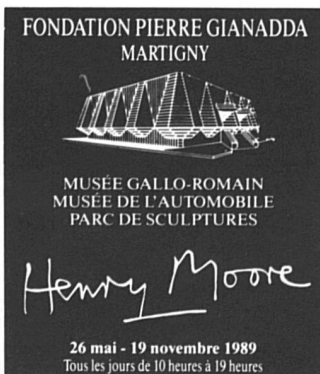
Trois anciennes présidentes de l'association suisse évoquèrent les moments forts de leur

présidence : Christiane Langenberger-Jaeger (1981-88) insista sur la solidarité féminine et les amitiés nouées, ainsi que sur la formation acquise en travaillant aux côtés de personnalités remarquables. Olivia Michel-Delafontaine (1977-81) incita les membres de l'ADF au pragmatisme : il est plus payant de s'attaquer à la solution de problèmes concrets que d'élaborer de grandes théories. Gertrude Montet Girard (1968-77) évoqua principalement les trois premières années de sa présidence, soit celles qui précéderent la reconnaissance par le peuple suisse des droits politiques.

Une Lausannoise remonta ensuite dans le temps, présentant un très bref portrait des 12 personnalités (1 homme et 11 femmes) qui ont mené l'association de 1909 à 1989.

L'assemblée des déléguées

Le maintien de l'ADF en tant qu'association faîtière avait été réaffirmé avec force lors de l'assemblée de Trogen en 1988. Restait à trouver une nouvelle formule d'organisation. Désormais, les membres du comité central se réuniront dans leur région linguistique respective pour travailler ensemble sous la présidence de la responsable régionale ; étant à moins d'une heure de train les unes des autres, elles pourront se rencontrer plus fréquemment et collaborer de façon plus intensive avec les présidentes de sections locales ne faisant pas partie du comité central. Chaque présidente organisera son secrétariat dans son canton. Les deux présidentes communiqueront bien sûr très fréquemment entre elles et réuniront deux à trois fois par an l'ensemble du comité.



La Faculté de médecine
ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE en pharmacologie

à la section de médecine fondamentale

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant 6 heures hebdomadaires de cours et séminaires, la direction de recherches et la participation aux tâches de gestion et d'organisation.

Titre exigé : doctorat, de préférence en médecine.

Entrée en fonction : 1er octobre 1989 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 12 juillet 1989 au secrétariat de la Faculté de médecine, Centre médical universitaire, 1, rue Michel-Servet, 1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.



La Faculté de médecine
ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE au département de chimie organique

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète. Le titulaire participera à l'enseignement propédeutique de chimie et sera appelé à donner des cours de chimie organométallique dans le cadre des programmes d'études en chimie. Sa recherche doit se situer dans le domaine de la chimie organométallique.

Titre exigé : doctorat ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er octobre 1990 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 12 juillet 1989 au secrétariat de la Faculté des sciences, 20, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, (Suisse) auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.